

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SEANCE DU MARDI 12 MAI 2020

Le Conseil d'arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni à 17h en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.

Le caractère public de la séance a été assuré par la retransmission en direct sur le site internet de la Mairie du 11^e arrondissement.

Dans le cadre de la loi d'urgence du 23 mars 2020 et de l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, le quorum est atteint lorsque le tiers des membres en exercice est présent ou représenté, et un membre peut être porteur de deux pouvoirs.

Elu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement

M. François VAUGLIN.

Maires adjoints

M. Adrien TIBERTI, Mme Dominique KIELEMOES, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON, M. Florent HUBERT.

Conseiller·e·s de Paris

Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX.

Conseiller·e·s d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND.

Pouvoirs

Mme Martine DEBIEUVRE à M. Luc LEBON

Mme Liliane CAPELLE à Mme Dominique KIELEMOËS

M. Stéphane MARTINET à Mme Dominique KIELEMOËS

Mme Isabelle CHARPENTIER à M. Adrien TIBERTI

Mme Mercedes ZUNIGA à M. Philippe DUCLOUX

Mme Nawel OUMER à M. Florent HUBERT

Mme Francine BAVAY-GUILLAUME à M. Luc LEBON

Mme Rosalie LAMIN à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN

Mme Marie-Thérèse ERRECART à M. Jean-Pierre CORSIA

Mme Nicole SPINNEWEBER à Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND

M. Jacques LEFORT à Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND

Excusés

Mme Delphine TERLIZZI ; M. David BELLARD ; Mme Hélène BIDARD ; M. Jean-François MARTINS ; M. Christian SAINT-ETIENNE ; Mme Leïla DIRI ; Mme Marine MALBERG ; M. Eric GARANDEAU.

À 17h20, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

M. le Maire : « Bonjour. Merci aux élus ici présents qui représentent une partie du Conseil du 11^e arrondissement pour cette séance extraordinaire, dont les conditions d'organisation tiennent compte des contraintes imposées par la crise sanitaire actuelle. Je salue également les élus qui ne sont pas présents physiquement, ainsi que les habitants, qui peuvent nous suivre grâce à la retransmission en direct de la séance sur le site internet de la mairie.

MINUTE DE SILENCE EN MÉMOIRE DES VICTIMES DE LA PANDEMIE

M. le Maire : « Avant d'entamer l'ordre du jour, avec l'ensemble des présidents de groupe, nous avons souhaité commencer ce conseil d'arrondissement en observant un temps de recueillement pour les personnes qui sont tombées pendant cette pandémie, même si elle n'est pas terminée. Malheureusement, le bilan risque de s'alourdir.

En France, 26 380 personnes sont décédées du Covid-19 à la date du 11 mai 2020 ; ont été recensées 139 063 personnes contaminées, dont 43 607 en Ile-de-France. La France n'est pas le seul pays touché : cette pandémie a fait à ce jour 284 101 victimes dans le monde.

Je n'oublie pas qu'en Ile-de-France, il y a encore aujourd'hui 1176 personnes en réanimation qui luttent contre la mort.

En mémoire de toutes ces victimes, et en solidarité avec leurs familles et leurs proches, je vous propose d'observer une minute de silence. »

HOMMAGE À MME DANIELE HOFFMANN-RISPAL

M. le Maire : « Depuis notre dernière séance, nous avons appris avec beaucoup de tristesse et d'émotion le décès, survenu le 16 avril dernier, de Danièle HOFFMAN-RISPAL, ancienne Députée de Paris, ancienne Adjointe au Maire de Paris Bertrand DELANOË, ancienne Conseillère de Paris, et surtout ancienne Conseillère du 11^e arrondissement, arrondissement qu'elle aimait tant.

Pour certains, ici présents, Danièle était une collègue, avec qui ils ont siégé ; pour d'autres, c'était une camarade, avec laquelle ils ont milité. Mais pour beaucoup d'entre nous, Danièle était avant tout une amie.

Avec sa disparition, les habitantes et les habitants du 11^e arrondissement et, avec eux, l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, ont perdu une femme politique de talent qui exerça ses différents mandats, ses différentes fonctions, toujours avec passion et conviction.

Danièle HOFFMAN-RISPAL avait en effet la République, ses principes et ses valeurs chevillés au corps. Elle avait fait de la protection des droits de l'Homme et du respect de la dignité humaine sa grande bataille, bataille qu'elle poursuivait au sein de la Délégation de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Pour son engagement, elle fut promue en 2014 au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Danièle, c'était aussi une énergie, un humour, un sourire et une voix qui, incontestablement, nous manquera. L'esprit et la force de ses combats, en revanche, ne nous quitteront pas.

Je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence. »

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

11202005 – Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire : « Nous avons reçu un certain nombre de pouvoirs. Je rappelle que les dispositions liées à la crise sanitaire permettent à chaque élu de disposer exceptionnellement de deux pouvoirs.

Mme Martine DEBIEUVRE a donné son pouvoir à M. Luc LEBON,
Mme Liliane CAPELLE à Mme Dominique KIELEMOËS,
M. Stéphane MARTINET à Mme Dominique KIELEMOËS,
Mme Isabelle CHARPENTIER à M. Adrien TIBERTI,
Mme Mercedes ZUNIGA à M. Philippe DUCLOUX,
Mme Nawel OUMER à M. Florent HUBERT,
Mme Francine BAVAY-GUILLAUME à M. Luc LEBON,
Mme Rosalie LAMIN à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN,
Mme Marie-Thérèse ERRECART à M. Jean-Pierre CORSIA,
Mme Nicole SPINNEWEBER à Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND,
M. Jacques LEFORT à Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance M. Luc LEBON. Pas d'objections ?
Merci beaucoup. »

ADOPTION DE PROCES-VERBAL

11202006 – Adoption du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2020

M. le Maire : « Le procès-verbal de la dernière séance a été diffusé par les voies habituelles. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Merci beaucoup. Il est donc adopté. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DE LA PROCEDURE D'URGENCE

11202007 - Adoption de la procédure d'urgence

M. le Maire : « Nous avons reçu tardivement, après la publication de l'ordre du jour, le projet de délibération 2020 DPSP 4 qui porte sur des subventions à des associations. Je vous propose donc d'adopter la procédure d'urgence. Y a-t-il des votes contre ? Non. La procédure est adoptée. »

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

DEBAT SUR LA CRISE SANITAIRE

M. le Maire : « Nous poursuivons cette séance avec un échange sur la crise sanitaire actuelle. Je vais introduire ce débat par un rappel des principales mesures qui ont été prises par la Ville de Paris. L'ensemble des présidents de groupe se sont accordés pour que chaque président de groupe ait trois minutes de temps de parole pour s'exprimer ensuite. À la fin de ces interventions, l'exécutif apportera des réponses si nécessaire.

Les mesures de la Ville de Paris pour le confinement et le déconfinement ont été prises en lien étroit et coordonnées quotidiennement avec les autorités sanitaires, l'Assistance Public-Hôpitaux de Paris, le Préfet de région et le Préfet de police, qui agit en tant que préfet de zone, chargé de la gestion de la crise. Ces mesures ont déjà été largement rappelées par la Maire lors du Conseil de Paris du 28 avril dernier, et dans les courriers adressés à l'ensemble des élus de la Ville les 5 et 27 avril.

Il ne s'agit pas ici d'être exhaustif, mais de rappeler quelques actions particulières mises en œuvre à l'échelle du 11^e arrondissement, en complément des actions parisiennes.

Avant de continuer plus avant mon propos, je voudrais remercier :

- les agents de la mairie qui sont venus chaque jour, y compris les week-ends, assurer leur mission et la continuité du service public
- les membres du cabinet, tout particulièrement Sandrine Gras qui, deux fois par semaine, a produit une newsletter permettant d'informer nos concitoyens
- Joël Witowski, chef du service intérieur, et Nadia Brouini, gardienne de la mairie, qui ont assuré sans relâche la livraison de masques et de multiples tâches indispensables, dont l'accueil en mairie durant la période du confinement.

Je veux tout particulièrement adresser mes très chaleureux remerciements à Loïc Baïetto, Directeur Général des Services, et à Thierry Méloni, Directeur de cabinet, qui ont été à tous les instants à nos côtés et ont « fait tourner la boutique », y compris lorsque j'étais absent pour cause de maladie.

Je veux aussi remercier l'ensemble des élus qui ont continué à assurer leurs missions malgré cette situation totalement atypique, ainsi que les élus, membres du cabinet, agents de la mairie et les simples citoyens qui ont assuré la mise sous plis afin de permettre la distribution de masques à destination des personnes âgées de notre arrondissement.

Au-delà de ces remerciements internes à la Mairie du 11^e arrondissement, ce sont l'ensemble des services qui ont été mobilisés. Je veux saluer particulièrement l'engagement des agents de la CASPE (Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance) et de la Caisse des écoles, de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE), de la Direction de la Prévention, Sécurité et Protection (DPSP), la Direction de l'Action Sociale, Enfance et Santé (DASES), le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP).

J'ajoute également les commerces de première nécessité, et bien sûr les soignants, les médecins de ville, les infirmiers/infirmières, les bénévoles et les associations, toutes celles et tous ceux qui ont permis à cette ville de continuer à vivre.

J'ai bien sûr une pensée émue pour ceux qui ont perdu un parent, un proche, un ami, et pour celles et ceux qui sont encore malades et luttent pour s'en sortir.

Organisation de la mairie

Dès le 1^{er} jour du confinement, la Mairie est restée ouverte pour assurer un accueil de premier niveau de la population (renseignements généraux, distribution d'attestations dérogatoires de déplacement pour les personnes n'ayant pas accès à l'informatique).

Conformément aux consignes nationales, le service de l'État Civil a fonctionné pendant toute la période pour dresser les actes de décès et les actes de naissance. La Mairie du 20^e ayant rencontré des difficultés de fonctionnement, son État Civil a dû être assuré par les équipes dans notre Mairie du 11^e.

Rapidement, de nouvelles procédures dématérialisées ont été mises en place pour assurer autant que possible une continuité de service :

- démarches liées à la petite enfance, avec des rendez-vous téléphoniques avec les familles
- dérogations scolaires
- demandes de logement social
- demandes d'actes d'état civil
- demandes d'informations diverses des usagers.

Au quotidien, une dizaine d'agents étaient présents en mairie (huissiers et personnel de l'état civil pour l'essentiel). Pour les services d'accueil du public, environ un quart des agents a pu travailler à distance. L'ensemble des fonctions supports de la mairie (ressources humaines, finances notamment) ont été maintenues avec 100% de l'effectif en télétravail.

Pour le déconfinement, la Mairie a ouvert au public le lundi 11 mai à 13h, avec un accueil général de la population le matin. Elle sera ouverte pendant au moins 15 jours sur des amplitudes légèrement réduites par rapport à d'habitude mais néanmoins suffisantes pour accomplir les démarches : 9h-12h et 13h-16h du lundi au vendredi, avec la permanence État Civil maintenue le samedi de 9h à 12h30

Aujourd'hui, 52% de l'effectif est présent sur site. Les personnes en télétravail le restent jusqu'à nouvel ordre.

L'ensemble des démarches sont à nouveau possibles à l'exception de celles relatives au logement qui reprendront le 18 mai prochain. La plupart des prestations sont délivrées sur rendez-vous seulement afin de réduire le nombre de personnes présentes en mairie.

Des mesures barrières comme la distanciation physique ont été mises en place. Des distributeurs de gel hydroalcoolique ont été installés à plusieurs endroits de la mairie et des hygiaphones ont été installés au niveau de chaque guichet ouvert. Les agents de la mairie disposent de masques, de gel et de lingettes désinfectantes. Le nettoyage et la désinfection de l'ensemble des zones d'accueil de la Mairie a été assuré avant la réouverture au public.

Pour le moment, aucune célébration de mariage ou signature de convention de PACS n'est possible, sauf en cas d'urgence (mariage in extremis). Les couples sont systématiquement appelés pour être informés et faire évoluer leur projet s'ils le souhaitent. Aucune date de reprise n'a été communiquée par le gouvernement pour le moment. Une circulaire de la Garde des sceaux est attendue.

Respects des mesures de confinement

Une remontée quotidienne au commissariat et à la DPSP de tous les signalements de manquement au respect des règles de confinement, quelle que soit leur nature (commerces non autorisés ouverts, non respects des gestes barrière ou de la distanciation physique, reprises de chantiers sans autorisation) a été faite afin que les mesures appropriées puissent être prises.

Une régulation puis une fermeture des marchés a conduit à mettre en œuvre une plate-forme dédiée de vente en ligne.

Médecins, infirmiers, personnels de santé

Les médecins ont été extrêmement sollicités. Les médecins de ville le furent moins que les médecins hospitaliers, mais ils devaient assurer leur travail. C'est la raison pour laquelle nous avons accompagné la conférence territoriale de santé du 11^e arrondissement qui a ouvert au 50 rue de Charonne un centre de santé dédié au Covid-19, projet porté par le docteur Valendoff.

Une aide à l'installation de drive test piéton pour les patients suspectés d'être atteints du Covid-19 a été rapidement concrétisée après le début de la crise.

Nous avons également informé sur l'offre de santé existante et distribué 19 100 masques aux personnels de santé exposés.

Personnes fragiles ou isolées

Cette période de crise a été particulièrement difficile pour les personnes les plus fragiles et isolées aussi.

- Tous signalements de personnes fragiles ou isolées qui nous ont été remontés ont été pris en charge.
- Plus de 72 000 masques à usage unique ont été adressés à toutes les personnes du 11^e arrondissement de 65 ans et plus, inscrites sur les listes électorales.

- La distribution de muguet le 1^{er} mai n'a pas pu se dérouler dans les conditions normales, néanmoins les personnes âgées des résidences seniors du CASVP ont pu en bénéficier.
- 6180 masques ont été distribués aux publics fragiles et aux associations leur venant en aide, notamment aux maraudes qui ont assuré la distribution de repas. La Caisse des écoles du 11^e arrondissement a également livré 3000 repas par jour aux Restos du Cœur.
- Nous avons accueilli des mineurs isolés au gymnase Japy et maintenu l'ouverture des bains-douches de la rue Oberkampf.
- Les distributions alimentaires ont été assurées par :
 - l'épicerie solidaire de la Croix Rouge, au 13 rue Saint Maur
 - des paniers repas des Restos du Cœur distribués sur le boulevard Richard Lenoir
 - des colis alimentaires des Restos du Cœur, distribués impasse Cesselin
 - la Paroisse Saint Ambroise, avec des paniers repas et des produits d'hygiène de première nécessité à la Boutique de Vincent gérée par la même paroisse
 - des paniers repas au restaurant solidaire de la rue de Chanzy

Un dispositif de paniers solidaires a été mis en place, avec 10 kg de fruits et légumes pour 20 euros. 160 familles environ ont pu en bénéficier chaque semaine. Les invendus ont été distribués gratuitement via les réseaux associatifs.

La valorisation du bénévolat et la mise en place d'actions dans l'ensemble de la ville a été assurée par la Fabrique de la Solidarité.

Crèches et écoles

Une attention toute particulière a été portée sur le sujet des violences familiales et conjugales.

Pendant le confinement, deux établissements d'accueil de la petite enfance du 11^e arrondissement sont restés ouverts pour accueillir les enfants des personnels soignants, policiers et commerçants, au 62 rue Saint Sabin et au 65 rue de la Folie Regnault. Ils ont accueilli respectivement de 7 à 26 enfants et de 4 à 22 enfants tous les jours.

Pour le déconfinement, l'ensemble des établissements d'accueil de la petite enfance rouvrent progressivement depuis ce matin, en tenant compte du protocole d'accueil qui permet de garantir la sécurité sanitaire :

- Une journée pédagogique dite de « pré-rentree » a été organisée le 11 mai afin que les agents s'approprient le protocole sanitaire et organisent l'accueil des enfants et des familles.
- Dans les jours précédant l'ouverture, l'ensemble des crèches ont fait l'objet d'un nettoyage intensif.
- Outre l'obligation de tenir compte de la configuration des établissements pour déterminer le nombre de sections qui pourront y être accueillies, la DFPE doit s'assurer de la disponibilité des personnels. Les enfants sont ainsi accueillis à ce stade de 8h30 à 17h30, du mardi 12 au vendredi 15 mai.

- 18 crèches collectives et multi-accueil municipaux, sur les 22 que compte notre arrondissement, ont pu rouvrir ce matin permettant d'accueillir 205 enfants soit près de 15% des enfants bénéficiant de ce mode d'accueil.
- En accord avec l'État, des critères ont été établis pour définir les enfants qui doivent être accueillis en priorité.
- Les familles qui ne peuvent bénéficier d'une place ne seront pas facturées et seront régulièrement informées de l'évolution des capacités d'accueil des crèches.

Pour les écoles, pendant le confinement, entre 70 et 120 enfants de personnels soignants ont été accueillis au sein de 8 écoles réparties sur l'ensemble de l'arrondissement : les maternelles Trois Bornes, Duranti, Lepeu et Souzy ; les élémentaires Saint-Sébastien, Cavaignac, Servan et Titon. Cet accueil s'est également poursuivi pendant les vacances d'avril et les jours fériés. Grâce à la mobilisation de la Maire de Paris et de M. Patrick BLOCHE, il a pu être étendu aux enfants des commerçants et des professions funéraires, afin d'accompagner l'ensemble des professions les plus touchées par cette crise. Les enfants ont été accueillis par petits groupes afin de permettre le respect des gestes barrières.

Depuis plus de deux semaines, les personnels de la Ville de Paris et de l'Éducation Nationale préparent activement le déconfinement. La réouverture des écoles est prévue pour le 14 mai prochain, selon une méthode qui repose sur deux principes : le dialogue entre la Ville de Paris et l'Éducation Nationale d'une part, et l'examen au cas par cas de la situation physique et personnelle de chaque établissement.

Au total, environ 1 000 des 8 000 élèves que comptent les écoles maternelles et élémentaires du 11^e arrondissement pourront reprendre dans 37 des 41 établissements dès le 14 mai.

La Ville de Paris s'attache à respecter le protocole sanitaire et toutes les mesures ont été prises pour le garantir.

Acteurs économiques

Les acteurs économiques ont été durement frappés. Des liens pluri-hebdomadaires, sinon quotidiens, avec des commerçants et les présidents d'associations de commerçants ont été noués afin de les informer des dispositifs d'aides existants.

Les commerces de première nécessité valorisant les circuits courts, bio, les livraisons propres, et les commerçants via une plate-forme en ligne recensant les commerces restés ouverts, ont été mis en avant par les réseaux de communication de la Mairie. Les librairies ont également été valorisées.

La livraison de 16 060 masques aux commerces de première nécessité a pu être assurée. Je profite de cette occasion pour chaleureusement remercier les structures qui nous ont dotés de masques, au premier rang desquels la Ville de Paris et la Région Ile-de-France, et également un certain nombre d'associations qui exercent dans le quartier ou qui sont en lien avec la Mairie. Je pense notamment à certaines associations issues de la communauté chinoise que je tiens à saluer pour sa solidarité dans cette crise.

Une ville propre et sûre

Malgré cette crise, la Ville a fourni des efforts importants pour rester propre et sûre, notamment à travers des liens quotidiens avec la DPE et le commissariat, qui ont notamment permis la sécurisation du marché du Ramadan pendant la période de confinement.

Concernant la propreté, l'augmentation des effectifs se fera progressivement dans les prochaines semaines. Le nettoyage des rues va donc pouvoir revenir peu à peu à la normale :

- Les rendez-vous pour le retrait des encombrants ont repris depuis hier.
- Le tri sélectif a déjà redémarré avec le dispositif Trilib.

Les sanisettes seront rouvertes progressivement, pour une réouverture totale d'ici deux semaines. Un tiers d'entre elles avaient été maintenues ouvertes pendant le confinement.

Des distributeurs de gel hydroalcoolique sont en cours d'installation dans l'espace public, en particulier sur les abribus et les sanisettes. Eau de Paris va par ailleurs installer des savons près des points d'eau.

Des rues ont été, ou seront, piétonnisées (comme le boulevard de Belleville pour le marché du Ramadan) et le vélo encouragé pour faciliter la distanciation physique dans la rue. Des élargissements de trottoir vont être également mis en place. Au total, une trentaine de nouvelles rues à Paris seront rendues piétonnes, notamment autour des écoles, afin d'éviter les regroupements et permettre la distanciation.

De nouveaux itinéraires vélo sont en cours d'aménagement, notamment rue du Faubourg Saint Antoine, afin de doubler la ligne de métro n°1 et le RER A.

Ces mesures ne sont qu'un début. Certaines d'entre elles resteront en place au-delà de cette crise. Si cette crise peut faire ressortir des choses positives pour notre ville, à savoir des aménagements qui seront pérennisés pour favoriser les circulations douces et pour réduire la place de la voiture en ville, ce sera une maigre consolation par rapport au très lourd bilan humain et économique, dont la véritable ampleur n'apparaîtra que dans les semaines et les mois qui viennent.

Pour conclure, je veux adresser de nouveau des remerciements très chaleureux à l'ensemble des services de la Ville de Paris, et bien sûr à l'ensemble des soignants qui ont pris soin de nos concitoyens pendant toute cette crise.

Chaque président de groupe a demandé la parole et dispose d'un certain temps de parole défini. Nous allons faire un tour de table et je donne la parole à M. Pierre JAPHET pour le groupe Europe Écologie-Les Verts. »

M. JAPHET : « Depuis 50 ans, les écologistes tirent la sonnette d'alarme sur les dégâts écologiques et humains qui sont causés par la course effrénée à la croissance économique et au profit, par le productivisme, par la société d'hyper-consommation et par l'individualisme.

Depuis 50 ans, les écologistes tentent aussi d'expliquer qu'un autre monde est possible, plus lent, plus sobre, plus désirable, plus centré sur l'essentiel : prendre soin de soi et de son alimentation, prendre soin de ceux que l'on aime, prendre soin des autres, prendre soin de la nature et du vivant, et enfin, prendre soin des ressources extraordinaires mais néanmoins limitées de notre planète. La prise de conscience écologique de la société a été longue, mais elle est aujourd'hui forte. Pourtant les gouvernants du monde entier, de Droite comme de Gauche hélas, continuent

de repousser, de ralentir ou d'édulcorer les transformations nécessaires au nom d'un soi-disant « réalisme économique ». La fin du mois l'emporte toujours et encore sur la fin du monde.

Pourtant, confrontés à ce sale petit coronavirus, il n'aura fallu que quelques semaines seulement pour que plus de la moitié de l'humanité accepte de faire face à la crise et de changer toutes ses priorités pour protéger l'essentiel, c'est-à-dire sa propre survie, et fasse passer les considérations économiques au second plan.

Il faudra nous en souvenir quand cette crise sera derrière nous, car nous devons alors faire face enfin, avec la même détermination, le même sentiment d'urgence et le même sens des responsabilités, à d'autres crises qui sont peut-être plus sourdes mais en réalité bien plus graves que cette crise sanitaire. Je veux parler bien sûr du dérèglement climatique et de l'extinction massive des espèces vivantes.

Cela imposera des changements radicaux dans les politiques nationales et internationales, mais pas seulement. Même à l'échelle d'une ville comme Paris, cela imposera également d'aller plus vite et plus fort dans la réduction de notre empreinte écologique et dans la construction d'une ville résiliente.

En tant qu'adjoint aux transports, je prendrai un seul exemple qui me semble tout à fait parlant : en 6 ans, la Ville a réalisé environ 300 km d'itinéraires cyclables, soit une moyenne de 50 km par an, et 50 km, c'est précisément ce que la Ville a prévu de réaliser maintenant, en quelques jours seulement, pour préparer le déconfinement.

On pourrait me répondre que l'urgence n'est pas la même. Mais est-ce vrai ? Au 10 mai, le virus a coûté la vie de 1579 personnes à Paris, alors que la pollution de l'air tue chaque année 2500 personnes.

Avec cet exemple très concret, j'y vois la preuve manifeste que nous n'avons pas pris la mesure de l'urgence et de la gravité de la crise écologique, car si nous l'avions fait, nous agirions avec la même agilité et la même rapidité que nous le faisons actuellement pour la crise sanitaire. J'ai pris cet exemple sur les transports mais on pourrait faire le même constat dans toutes nos actions pour le climat et la biodiversité. Nous agissons certes le plus souvent dans le bon sens, en tout cas au niveau de cette majorité, mais beaucoup trop lentement face à l'urgence et à la gravité de la situation.

Pour conclure sur une note d'optimisme et ne pas ajouter davantage d'anxiété à une période qui n'en manque pas, je voudrais partager avec vous une excellente nouvelle : on ne pourra plus jamais répondre à un écologiste que « ce n'est pas possible », car cette crise a prouvé que quand on voulait, on pouvait. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Chers collègues, je voudrais d'abord avoir une pensée particulière pour tous les agents du service public qui ont pendant toute cette crise sanitaire, comme chaque jour avant celle-ci, tenu le pays debout : les soignants, applaudis tous les soirs, mais aussi les agents de la RATP et de la SNCF, les éboueurs, et plus près de nous, les agents de l'état civil de la Mairie du 11^e. Cet hommage est important car ces femmes et ces hommes ont été trop souvent insultés ou méprisés pendant la période qui a précédé cette crise.

Mais les applaudissements ne suffiront pas. Il faudra payer à leur juste valeur, par des salaires largement revalorisés, cette première ligne qui a tenu malgré les sacrifices. Je pense également aux salariés de la grande distribution, aux ouvrières et ouvriers, notamment à celles et ceux de l'industrie agro-alimentaire, aux 90% d'entre eux qui ont continué tous les jours à aller à l'usine malgré les risques. Il semble que notre société tienne grâce à ceux qui sont les plus mal payés : les fonctionnaires, les ouvriers, les femmes, les personnes issues de quartiers populaires. Voilà encore une preuve de la nécessité de tout changer et de leur confier le pouvoir.

Je voudrais également dire l'honneur pour les élus communistes de faire partie d'une municipalité qui a été à la hauteur dès le premier jour de la crise. Prenons l'exemple de la question des masques : dès le premier jour, la Ville de Paris a fait don d'une grande partie de son stock aux hôpitaux, laissés à l'abandon par un État défaillant. Par la suite, la Ville a organisé la production de masques. Entendez bien ce que je dis : imaginez-vous, au mois de février, en ce même conseil d'arrondissement ; quelle aurait été votre réaction si seulement j'avais dit, moi le communiste impénitent, le bolchévique rétrograde, que la Ville doit organiser la production de telle ou telle marchandise ? Vous auriez sans doute ri. Eh bien, la crise sanitaire nous a amenés à le faire, sans que personne n'y trouve rien à redire. Voilà encore une preuve de l'avance de nos idées face à ceux qui n'ont que le profit en tête.

Je voudrais également dire l'effroi, que nous sommes nombreux à partager, face à un État défaillant : un confinement décidé en catastrophe pour éviter la submersion des services de réanimation des hôpitaux, après avoir sciemment fermé des dizaines de milliers de lits d'hospitalisation malgré les alertes ; des mensonges réitérés sur la nécessité des masques et des tests pour cacher une coupable pénurie.

Tout aussi grave, le gouvernement profite de la crise sanitaire pour faire passer sans opposition des réformes rétrogrades. Ainsi, le code du travail a été encore allégé en matière de temps de travail et de congés, et le Président de la République a fait sauter le caractère obligatoire de l'école, pilier fondamental du service public et de l'éducation nationale. Voilà encore la preuve du danger de laisser le pouvoir d'état à des libéraux, à des idéologues sectaires adeptes d'une pensée magique qui défond l'État quand on en a le plus besoin et qui justifient jour après jour l'immense richesse de quelques uns quand le plus grand nombre, celles et ceux qui tiennent la société debout, ont chaque jour plus de difficultés.

Enfin, je voudrais exprimer la colère que m'inspire l'action de ceux que les libéraux appellent complaisamment les entrepreneurs, qui, pour les plus riches d'entre eux, ne sont que des monstres gluants de cynisme. Par exemple, les enseignes de la grande distribution vont vendre 10 à 20 fois plus chers qu'avant la crise les masques qu'ils ont en stock par centaines de millions. Ayons bien cela en tête : des femmes et des hommes, notamment des soignants, sont morts à cause du manque de matériel, quand d'autres faisaient des stocks en attendant la montée des prix. Voilà encore la preuve de la nécessité de sortir d'une société où le profit justifie tout.

Chers collègues, la crise n'est pas terminée mais nous pouvons déjà en tirer quelques enseignements : le service public, le monde du travail, notre municipalité de Gauche ont été à la hauteur de la tâche car leur raison d'être est de faire passer l'intérêt général avant les intérêts particuliers. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Mesdames, Messieurs, chers collègues, je souhaite tout d'abord au nom du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants me joindre à vous, M. le

Maire et à M. TIBERTI, dans l'hommage que vous avez rendu à celles et à ceux, salariés du public et du privé, qui étaient au travail durant le confinement. Je voudrais exprimer notre gratitude aux collaborateurs du cabinet du Maire du 11^e, à la Direction Générale des Services de la Mairie du 11^e et à nos collègues adjoints à la Maire de Paris, notamment Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS et M. Patrick BLOCHE, et bien sûr vous-même M. le Maire, qui êtes particulièrement mobilisé dans la gestion de cette crise soudaine. À vous tous, merci.

Je voudrais enfin saluer les Parisiens qui, dans leur immense majorité, ont été exemplaires dans leur sens des responsabilités et dans leurs initiatives de solidarité qui pourront inspirer l'avenir et que nous devons essayer de capitaliser.

Pour beaucoup, cette période est synonyme de deuil avec distanciation lugubre des êtres chers, de visages qui s'effacent et de familles qui s'effondrent. Les conséquences bien sûr économiques mais surtout sociales, psychologiques voire psychiatriques, risquent d'être très graves.

Après la crise sanitaire, nous guette le danger de l'insécurité sociale, de l'insécurité physique et du terrorisme qui a montré qu'il n'avait pas disparu pendant le confinement. Il ne faut oublier le danger terroriste pour traiter celui de la Covid. La perspective de la création prochaine d'une police municipale pourrait avoir toute son utilité. J'éviterai de tirer des conclusions définitives sur l'origine du mal, de disserter pour savoir s'il s'agit d'une punition divine, de la vengeance de la planète ou si le virus est fils de la globalisation.

Des pandémies, la France et le monde en ont connu des terribles et en ont connu d'autres qui ont aussi été l'occasion de progrès, de transformations et d'avancées sociales. Le choléra a fait 20 000 morts à Paris en 1832, dont le Premier Ministre de l'époque. Cela a été ensuite l'occasion pour les préfets Rambuteau et Haussmann d'inventer un nouvel urbanisme plus aéré, de lutter contre l'insalubrité des logements, de développer l'hygiène public et des équipements sanitaires, de créer un double réseau d'eau potable et non potable que nous utilisons toujours. Simplement, nous avons oublié notre vulnérabilité sanitaire. Il s'agira de tirer tous les enseignements de cette épidémie pour en conserver ensuite la mémoire, notamment à travers une stratégie de prévention des futures pandémies.

Il nous faut continuer à prendre des mesures pour mettre en œuvre le déconfinement progressif et un reconfinement possible :

- sécurisation des êtres et des activités,
- dépistages massifs dans des lieux publics,
- isolement des nouveaux cas, avec peut-être un réseau de lanceurs d'alerte locaux,
- port du masque obligatoire dans tous les lieux publics,
- soutien aux plus vulnérables,
- appel aux jeunes du service civique pour aider à faire respecter les mesures sanitaires, notamment dans les parcs et jardins lorsqu'ils rouvriront,
- plan massif de relance économique et culturelle.

Ce qui nous est demandé, ce sont des solutions concrètes pour contenir la propagation du virus, pour vivre avec lui et assurer le retour au monde d'avant, dans ce qu'il avait de meilleur pour certains (un salaire, du lien social, de la considération humaine), et de préparer ensuite une ville d'après qui essaiera de se bonifier.

Paris doit donc être à l'avant-garde, aller plus loin et plus vite vers une économie plus locale, à privilégier par les marchés publics et une clause d'achat local, et vers davantage d'agriculture urbaine, avec notamment une ceinture alimentaire à sanctuariser en lien avec les communes

franciliennes, qui existait autrefois avec de petits maraîchers aux portes de Paris. Il nous faut exiger la fin de l'artificialisation des sols en Ile-de-France et le gel des terres agricoles et des espaces naturels.

Il faut également plus d'alternatives à la voiture. Vous en avez parlé M. le Maire, avec de nouvelles pistes cyclables, le vélopolitain, le transport rapide par voie fluviale. L'initiative de la Maire de Paris d'extension des pistes est tout à fait louable.

Il y a également eu une généralisation massive du télétravail pour réduire les déplacements, notamment dans l'administration parisienne et les entreprises prestataires de la Ville.

Notre collègue Pierre JAPHET en a parlé, une nouvelle organisation de l'espace public est mise en place, avec les mesures d'élargissement de certains trottoirs et la piétonisation de rues accueillant des écoles, et elle va dans le sens de l'histoire. Mais pourquoi ne pas aller plus loin, à l'instar de Bruxelles ou de Copenhague ? Inspirons-nous des expériences de villes étrangères et transformons toutes les petites rues de quartier et la voirie secondaire en zones de rencontres avec une vitesse limitée à 20 km/h et la possibilité pour les piétons de marcher sur la chaussée pour permettre une large distanciation physique, et pour les commerçants de pouvoir étendre leurs étalages et terrasse, sur des places de stationnement notamment. L'été arrive, et cela faciliterait la vie de nombreux commerces dont les locaux sont trop exigus pour assurer cette fameuse distanciation.

Les Parisiens se sont habitués à un espace public plus silencieux, moins agressif, plus aéré. Ne revenons pas à l'encombrement d'avant, alors que l'on sait que la pollution est un facteur aggravant de cette maladie respiratoire.

Bien sûr, tout cela devra s'accompagner d'un plan de relance massif des commerces, des établissements culturels et touristiques car ils font la renommée de Paris : moratoire sur les taxes et impôts locaux, gel des loyers de commerce appartenant aux SEM, garantie de la Ville aux prêts contractés par certaines PME, aide financière au maintien de l'emploi, aide à la mise en place de service de « click and collect ». Le risque de voir les rues de Paris bientôt ressembler à celles d'Athènes est grand, avec des panneaux « bail à céder » et « local à vendre », et des rideaux de fer durablement baissés et couverts de tags. Nous devons tout faire pour éviter de vivre demain dans une ville fantôme.

Le confinement, on y entre comme on veut, mais le déconfinement, on en sort comme on peut. Le 11 mai n'est que le début d'un long chemin de Damas qui, espérons-le, nous mènera demain vers la république des jours heureux à laquelle nous aspirons tous. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. La parole est à Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Merci M. le Maire. Au nom du groupe Les Républicains, je tiens à remercier et à rendre hommage aux héros du quotidien : les personnels soignants, les personnels des EHPAD, les agents de la Ville de Paris, les personnels de la collecte des ordures ménagères, les enseignants, les commerçants, les caissiers, les forces de l'ordre, les pompiers, les élus locaux au service de la mairie, et tous ceux qui se sont mobilisés pour les Parisiens et qui nous ont permis d'affronter cette catastrophe sanitaire dans les conditions les plus supportables possibles. Je tiens également à souligner l'esprit de responsabilité et de solidarité des Parisiens durant cette période.

Je comprends la difficulté des tâches de chaque maire face à ce tsunami. La période n'est pas à la polémique et le temps n'est pas à l'opposition des habitants aux uns et aux autres. Mais comme l'ont fait de nombreux autres maires dans cette période, les Parisiens auront certainement apprécié que les rues et le mobilier urbain de Paris et du 11^e arrondissement soient nettoyés beaucoup plus régulièrement. Comment peut-on accepter en période de crise sanitaire l'état dans lequel se trouve entre autres le boulevard Beaumarchais, la rue du Faubourg Saint Antoine, la rue Saint Sabin, la rue du Chemin Vert, la rue du Faubourg du Temple ?

On ne pourrait stigmatiser, dans cette période qui est une parenthèse, les Parisiens qui n'ont pas d'autre choix que de se déplacer en voiture, ou qui ont légitimement peur de prendre les transports en commun ou le vélo. Ce n'est pas une bataille idéologique et nous le rappelons régulièrement. Les pistes cyclables sont une priorité mais elles doivent représenter une stratégie globale et non une opportunité de circonstance. En ces temps il faut trouver des solutions avec humilité et pragmatisme, faire des choses et ne pas hésiter à revenir sur les décisions prises qui ne fonctionneraient pas.

Concernant la rentrée scolaire, nous regrettons que les parents qui souhaitent que leurs enfants retournent à l'école, pour le bien-être de leur enfant ou pour des raisons professionnelles, ne puissent pas tous le faire. Il faut prendre en compte que le confinement en appartement a été difficile pour tous les enfants et que le retour au travail pour certains parents n'est pas une option.

Je ne reviendrai pas sur la triste polémique des masques achetés par la Mairie de Paris à destination des personnes âgées. Je pense que vous avez compris par vous-même le ridicule de cet achat inadapté au public concerné. L'un des cofondateurs de AppCell, la société qui a fabriqué ces masques et fourni la Mairie de Paris, reconnaît lui-même dans Le Figaro du jour que ces masques ne sont pas à destination des personnes âgées et qu'ils ont refusé d'en produire pour les EHPAD.

En conclusion M. le Maire, mes chers collègues, nous pleurons nos morts dans les familles, parmi nos proches et les habitants du 11^e arrondissement n'ont pas été épargnés. Nous avons vécu un choc brutal et imprévisible. En tant qu'élus, nous devons, dans le monde d'après, nous souvenir des leçons apprises pour accomplir les missions que nous ont confié nos concitoyens. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je vous remercie. Je passe la parole à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Merci M. le Maire. Nous venons de vivre une situation sans précédent que nous croyions appartenir seulement à un passé révolu, probablement aveuglés par une foi excessive dans la médecine moderne et le progrès.

Nous sortons d'une période de près de deux mois de confinement, complètement inédit dans notre histoire moderne. Il s'agit d'une méthode assez ancienne mais néanmoins efficace dans la lutte contre les pandémies.

Cette crise remet beaucoup de choses en question dans nos vies et dans de nombreux aspects de notre organisation sociale. Mais il s'agit d'abord évidemment d'une crise sanitaire. Il est évident qu'il faut revoir beaucoup d'aspects dans l'organisation des hôpitaux et aussi dans la médecine de ville.

Cette crise a également révélé une dépendance dangereuse de nos fournitures médicales et médicaments vis-à-vis de fournisseurs parfois trop éloignés de la France. Même si cette situation

était connue depuis des années, elle a provoqué des conséquences dramatiques lors de cette crise. Cette crise a également révélé une faillite dans le fonctionnement des établissements de prise en charge des seniors, les EHPAD. Il faudra donc revoir profondément leur organisation.

Il s'agit également d'une crise sociale profondément révélatrice des inégalités qui minent notre société. Les plus précaires ont été les plus exposés à cette pandémie. Tout le monde l'a déjà souligné, il ne faudra pas oublier tous ces métiers qui sont apparus les plus utiles à la société dans ces moments dramatiques, mais qui ne sont pas les plus reconnus ou les plus rémunérés, notamment les fonctionnaires, parfois trop facilement décriés. Ils ont été parmi ceux qui ont fait fonctionner le pays durant ces instants difficiles.

Quant à la tempête sociale qui s'annonce, il faudra protéger encore davantage les plus précaires, notamment ceux qui sont soumis à la nouvelle économie qui a bien trop souvent des comportements de prédateurs. Il faudrait renoncer à la réforme de l'assurance chômage dont les principales victimes sont justement les plus précaires.

Si l'on veut tenir compte des enseignements de la période que l'on vient de vivre, il faudrait également renoncer à la réforme des retraites, qui a été adoptée juste avant la crise. Je ne peux pas oublier que le 29 février, alors que la crise s'annonçait, le gouvernement n'avait rien trouvé de mieux que de détourner un conseil des ministres initialement consacré à cette épidémie, pour faire adopter en force le projet de réforme des retraites, réforme dont les personnels soignants hospitaliers sont particulièrement victimes.

Cela a été dit, la crise sanitaire, sociale et économique que nous vivons ne doit pas effacer les menaces liées au dérèglement climatique. C'est l'un des défis majeurs que nous aurons à relever.

Des enseignements positifs sont tout de même à souligner car ils peuvent être particulièrement utiles pour l'avenir :

- l'efficacité des circuits courts, qui ont révélé leur parfaite utilité durant cette crise et sur lesquelles il faudra continuer à travailler. Ils sont très pertinents pour répondre aux défis à venir, notamment au défi climatique, et aux enjeux environnementaux.
- le succès de la politique cyclable, qui s'impose maintenant partout en France et qui est un enseignement utile et porteur d'espoirs pour relever les défis qui s'annoncent.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup et un merci très chaleureux à tous les présidents de groupe qui ont exprimé leurs perceptions et les enseignements qu'ils tirent de cette crise. Je pense que certains de ces enseignements nous rassemblent très largement, au-delà des clivages politiques habituels. Cela montre que tous les élus, quelles que soient leurs convictions politiques, sont animés par une chose : la recherche de l'intérêt général. Merci à tous. »

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

AFFAIRES SCOLAIRES / PREVENTION, SECURITE ET PROTECTION

2020 DASCO 52 – Caisses des écoles - Subvention (1.241.078,38 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

2020 DPSP 2 - Subventions (267 119 euros) et conventions à 14 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2020

2020 DPSP 4 - Subventions (267 119 euros) et conventions à 3 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2020

M. le Maire : « Nous passons à l'examen des projets de délibération. Nous avons reçu une dizaine de projets. Je vous propose d'en faire une présentation exhaustive, une façon un peu inhabituelle mais du coup plus resserré. Je demande donc à chaque adjoint d'être le plus synthétique possible dans sa présentation. Le débat s'engagera ensuite s'il y a des demandes d'intervention. Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN a la parole pour le premier projet de délibération. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Merci M. le Maire. Comme tous les ans, une subvention est attribuée à la Caisse des écoles pour la mise en œuvre de séjours de vacances. Cette année, cette subvention s'élève à un total de 1 241 078,38 €. En 2019, 376 séjours ont été achetés par les familles (sur une offre de 440 séjours).

Chaque année, les caisses des écoles de la Ville de Paris organisent des séjours de vacances à destination des enfants parisiens. Cette offre de séjours, complémentaire à celle mise en œuvre par la Direction des Affaires Scolaires, permet de proposer aux enfants et leurs familles un choix varié de destinations et d'activités pendant la période estivale.

L'appellation « Séjours Arc-en-Ciel » désigne les séjours se déroulant l'été, d'une durée de 5 à 8 jours ou de 10 à 14 jours, et dont les tarifs pour les familles sont fixés par la Ville de Paris.

La Ville de Paris soutient ce dispositif par le versement d'une participation financière journalière calculée sur la base du barème suivant :

Pour les séjours labellisés « Arc-en-Ciel » :

- 65 €/journée pour les séjours proposés aux enfants des établissements situés en zone d'éducation prioritaire
- 42 €/journée pour les séjours proposés aux enfants des autres établissements.

Pour les séjours non labellisés :

- 45 €/journée pour les séjours proposés aux enfants des établissements situés en zone d'éducation prioritaire
- 7 €/journée pour les séjours proposés aux enfants des autres établissements.

Une subvention de 241 662,75 € est ainsi proposée pour la Caisse des écoles du 11^e arrondissement au titre des séjours Arc-en-Ciel. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Lors de la dernière conférence des présidents de groupe, il a été décidé de regrouper ce projet avec les projets de délibération 2020 DPSP 2 et 2020 DPSP 4 qui a été inscrit à l'ordre du jour complémentaire, car ils traitent des dispositifs Ville Vie Vacances. Je donne la parole à M. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Merci M. le Maire. Le dispositif Ville Vie Vacances est un programme partenarial piloté par la Ville de Paris et l'État qui s'adresse à des jeunes parisiens âgés de 11 à 18 ans qui ne partent pas en vacances. Dans le contexte du COVID-19 qui compromet fortement les mobilités, il revêt une importance toute particulière du fait de la probabilité que le nombre de jeunes parisiens restant à Paris pendant les congés d'été et présents sur l'espace public, particulièrement dans les quartiers populaires, soit plus important que les années précédentes.

Il est proposé d'attribuer des subventions à 84 structures partenaires, dont les associations du 11^e arrondissement suivantes :

- la SCOP ACP La Manufacture Chanson (4.100 €)
- l'association Ateliers du Chaudron (2.000 €)
- l'association Axes Pluriels (4.000 €)
- l'association L'Oiseau à Lunettes (1.500 €)
- l'association Move and Art (11.000 €)
- l'association Musiques et Cultures Digitales (5.000 €)
- l'association Paris Est Mouv' (2.850 €)
- l'association Tatane (5.000 €)
- l'association La Petite Rockette (6.900 €) »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non, nous passons alors au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

FAMILLES ET PETITE ENFANCE

2020 DFPE 35 – Subvention (76.713 euros), avenant n° 4 avec l'association Square Bande (11^e) pour la crèche parentale (11^e)

2020 DFPE 59 - Subvention (96.234 euros), avenant n° 4 avec l'association Mini Coccinelles (11^e) pour l'établissement multi-accueil (11^e)

2020 DFPE 130 - Approbation et signature d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 32 rue Godefroy Cavaignac (11^e)

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Dominique KIELEMOËS pour une présentation groupée des trois projets de délibération DFPE qui portent des signatures de convention avec des établissements de petite enfance. »

Mme KIELEMOËS : « Merci M. le Maire. Le projet de délibération 2020 DFPE 35 porte sur la signature d'un avenant n°4 fixant une subvention de fonctionnement de 76.713 € à l'association Square Bande et sa crèche parentale, située 5 rue du Général Guilhem.

Le projet 2020 DFPE 59 concerne également la signature d'un avenant n°4, avec l'association Mini Coccinelles pour son établissement multi-accueil situé 29-31 rue Robert et Sonia Delaunay, fixant la subvention à 96.234 €.

Le projet 2020 DFPE 130 propose d'approuver la signature d'une convention de délégation de service public, entre la Ville de Paris et l'association Léo Lagrange Nord Ile-de-France, pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 32 rue Godefroy Cavaignac. Cette association exploitait déjà cet établissement mais la convention de délégation de service public viendra à terme le 31 août 2020. Ce projet propose donc de renouveler cette convention.

Il s'agit d'une structure de 25 places, avec une amplitude horaire d'ouverture journalière de 11 heures, de 8 h à 19 h. Nous connaissons bien cette association. Elle a été choisie pour la qualité de la gestion des moyens humains et de la vie au travail, la qualité de l'organisation des activités des enfants, le développement durable et leurs propositions financières. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Il s'agit de subventions « récurrentes », qui sont versées tous les ans. Y a-t-il des demandes de parole ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

DEMOCRATIE, CITOYEN·NE·S ET TERRITOIRES

2020 DDCT 24 – Subventions (371.300 euros) à 67 associations pour le financement de 79 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens (11^e)

M. le Maire : « La parole est à M. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Merci M. le Maire. Le dispositif des adultes relais est un dispositif national mis en place par l'État en 2000. Les adultes relais assurent des missions de médiation sociale, éducative et culturelle contribuant à faciliter l'accès des habitants aux services et équipements publics et collectifs, à soutenir la parentalité et à favoriser l'accès aux soins et aux droits. Ils contribuent également à la politique de prévention et d'insertion engagée vis-à-vis de la jeunesse.

Chaque convention signée avec l'État est d'une durée de 3 ans. La Ville de Paris intervient à hauteur de 4.700 € annuels pour 12 mois couverts par la convention entre l'État et l'association. Cet accompagnement financier correspond à la durée de la convention entre l'État et l'association. Les associations bénéficient ainsi d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec la Ville pour le financement des postes d'adultes relais concernés.

Pour le 11^e arrondissement, il est proposé de cofinancer 6 postes d'adultes relais aux associations suivantes :

- APICED : 4.700 €
- Francophonie et Cultures Partagées : 4.700 €
- Le Picoulet Centre social : 9.400 € (2 postes)
- Paris Est Mouv : 4.700 €
- Quartier Libre XI : 4.700 €

M. le Maire : « Merci beaucoup. Il s'agit d'associations bien connues de l'arrondissement. Y a-t-il des demandes de parole ? Non, je vous propose donc de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

LOGEMENT ET HABITAT

2020 DLH 26 – Location de l'immeuble 111 bis-113 boulevard de Ménilmontant (11^e) à la RIVP – Bail emphytéotique

M. le Maire : « La parole est à M. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'un immeuble de 1500 m² situé au 111 bis-113 boulevard de Ménilmontant. Il accueille actuellement un hôtel en activité assez vétuste. Cet immeuble nous a semblé être une opportunité assez intéressante pour créer du logement social et c'est la raison pour laquelle la Ville a décidé de le préempter. Le prix versé pour la préemption est de 5 278 000 €.

A priori, le programme de l'opération est encore en cours d'étude, mais cet immeuble pourrait accueillir une résidence étudiante d'une vingtaine de logements et garantir le maintien en rez-de-chaussée de l'école d'art actuellement installée.

Si on la regarde bien, cette opération est assez emblématique de la politique que nous voulons mener à Paris et dans le 11^e arrondissement. En effet, grâce à la mobilisation de l'équipe municipale et du Maire François VAUGLIN, cette opération ne sera pas une opération de démolition mais de réhabilitation lourde. Nous avons ainsi obtenu le maintien du gabarit existant, c'est-à-dire le maintien de la forme des bâtiments existants, et par conséquent une absence de densification sur la parcelle.

Ce qui est emblématique de notre politique, c'est cet équilibre que nous voulons continuer à porter dans le 11^e arrondissement et dans Paris : mener des opérations de création de logements et d'équipements nécessaires à la préservation de la mixité sociale, et en même temps, avoir une politique d'aménagements qui préserve nos paysages de rues et qui limite la densité de notre arrondissement. C'est ce que nous avons construit avec cette opération et c'est pour cette raison que je vous invite à voter pour ce projet de délibération qui donne, par un bail emphytéotique, la location de cet immeuble à la RIVP. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND puis M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF prendront la parole. »

Mme MOUYSSET-NOZERAND : « Mon intervention sera brève. Je souhaite rappeler la position de vote de notre groupe, qui ne vous surprendra pas. Malgré la préemption totale de cet immeuble, qui est une bien meilleure solution que la préemption dans le diffus, je rappelle notre opposition aux loyers capitalisés. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce projet de délibération. »

M. le Maire : « Merci. C'est un vote en cohérence avec vos précédentes positions. Je donne la parole à M. MIKHAÏLOFF. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Je voudrais saluer l'initiative de préemption de la Ville de Paris pour un immeuble qui peut être transformé demain en résidence étudiante, en logements sociaux et en activité culturelle et commerciale (avec le multi-café existant en rez-de-chaussée).

M. HUBERT l'a rappelé, cet immeuble en R+1 et R+2 avait fait l'objet d'une demande de permis de construire le 15 décembre 2017 qui a été heureusement refusée. Le projet présenté consistait à bétonner la parcelle, surdensifier et construire un immeuble massif de 21 mètres de haut avec un bâti en R+2 et R+3, en démolissant le bel immeuble style 19^e existant, qui est un témoignage de l'architecture faubourienne de l'ancien village de Ménilmontant et qui s'inscrit dans l'un des plus jolis passages du nord de l'arrondissement. L'actuel café, nommé Les Chansonniers, rappelle qu'il accueillait autrefois Maurice Chevalier, Jean Gabin et Mistinguett. Maurice Chevalier avait fait ses débuts dans le quartier et il venait se produire au music-hall situé en face où une mosaïque inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en témoigne encore.

Il conviendra à l'avenir d'être particulièrement vigilants quant à la conservation de cette architecture, qui n'est certes pas celle d'un hôtel particulier, mais qui a du charme et qui participe au pittoresque urbain, à l'identité et à la mémoire urbanistique du quartier qui constitue un ensemble homogène avec le passage Ménilmontant, et également une « dent creuse », c'est-à-dire un espace de respiration, dans cette partie du boulevard Ménilmontant, parfaitement typique du nord de notre arrondissement. Je suis d'ailleurs sûr que si le projet de destruction et de surélévation avait été validé en 2017, les riverains auraient probablement eu à cœur de combattre ce projet qui aurait dénaturé l'esprit de ce passage et qui aurait porté une ombre importante sur l'ensemble de la ruelle. Donc je vous félicite pour cette délibération et pour cette opération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Effectivement, il a fallu se battre d'abord contre le permis de construire – je me tourne vers M. Patrick BLOCHE avec lequel nous avons mené ce combat – puis vis-à-vis de la nature du projet. La préemption a été faite et la RIVP est destinataire de cet immeuble, mais nous sommes encore au début de la procédure. Nous aurons d'autres délibérations à venir sur le sujet lors de prochains conseils, portant sur la programmation, le financement et le permis de construire. Beaucoup de clauses de revoyure nous permettront ainsi de valider à chaque étape l'opération qui va se construire ainsi progressivement. Nous sommes donc effectivement rassurés de l'avenir de cet immeuble.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND, du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

PROPRETE ET EAU

2020 DPE 7 – Subventions (299.465 euros) de fonctionnement en faveur de 11 associations gestionnaires de recycleries

M. le Maire : « La parole est à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Merci M. le Maire. Dans le cadre de la stratégie « zéro déchet » adoptée par la Ville de Paris, nous mobilisons toutes les ressources possibles pour réduire et supprimer les déchets finaux. Dans cette stratégie, les recycleries jouent un rôle important.

Dans le 11^e arrondissement, nous connaissons tous le rôle exemplaire joué dans ce domaine par l'association La Petite Rockette, qui est très investie dans des actions de recyclerie, de dons et de valorisation des objets par le réemploi ou la réparation. Elle mène également des actions sociales en vendant des produits aux plus modestes, et des actions de sensibilisation auprès des Parisiens. Il vous est ainsi proposé de reconduire la subvention de l'association pour ses actions exemplaires, avec une subvention de fonctionnement de 65.000 €.

L'association La Ressourcerie du Spectacle intervient dans le domaine de l'art et du spectacle avec des actions de réemploi de matériel et matériaux spécifiques à l'événementiel et aux spectacles. Il est proposé d'attribuer pour l'exercice 2020 une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 € à cette association. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas de demande d'intervention. Nous passons au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11202008 – Vœu relatif à la période de « déconfinement » dans le 11^e arrondissement qui débute le 11 mai 2020

M. le Maire : « Un vœu a été déposé par le groupe Europe Ecologie-Les Verts. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL pour le présenter. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Cette période de confinement en raison d'une crise sanitaire est inédite. Elle bouscule nos certitudes et nos acquis. Cette crise écologique est la conséquence d'une économie prédatrice basée sur la compétition et l'illusion de ressources illimitées.

Les Écologistes alertaient depuis des décennies sur la nécessité de penser un nouveau modèle économique et social. À Paris, des actions pour s'engager dans la transition écologique émergeaient ces dernières années.

Le post-confinement nous oblige à changer réellement de calendrier, à prendre des décisions radicales, à agir vite et à agir autrement. Je reprendrai la conclusion de M. Pierre JAPHET : on ne pourra plus jamais répondre à un Écologiste que ce n'est pas possible, car cette crise a prouvé que quand on voulait, on pouvait.

Au nom du groupe Écologiste, je commence par une nécessité, celle d'une nouvelle gouvernance. La crise a permis l'installation d'un modèle de gouvernance vertical, ascendant, autoritaire. Il est urgent de retrouver le processus de la vie démocratique avec l'ensemble des élus et des citoyens qui veulent s'engager à un niveau ou à un autre. Nous saluons par exemple cette première que représente ce conseil d'arrondissement retransmis en direct sur le site internet de la Mairie du 11^e. C'est paradoxal, les Écologistes demandaient depuis 2014 la retransmission en direct des séances et il faut un temps de crise pour que cela devienne possible. Mais c'est bien.

Il est urgent de remettre en place le plus vite possible des instances de démocratie et de participation des habitants, et aussi de créer des plateformes collaboratives, vivantes et citoyennes, en associant les citoyens du terrain et les conseillers de quartier à la définition et à la mise en place du déconfinement progressif. Il faut créer un conseil citoyen post-Codiv, un conseil de la résilience par exemple, au niveau de l'arrondissement avec des scientifiques et des personnes tirées au sort pour organiser un lieu d'échanges et d'implication de la société civile dans les prises de décisions.

C'est grâce à cette volonté de transparence et de concertation avec toutes celles et tous ceux qui le veulent, acteurs et actrices de cette nouvelle période, que nous pourrions changer nos modes de vie, pour un mode de vie plus solidaire et plus écologique. Pour ce faire, nous demandons une plus grande distribution de masques gratuits. L'achat obligatoire de masques en tissu ou de masques chirurgicaux va devenir une dépense significative pour beaucoup de ménages. La Ville de Paris offre à chaque Parisien un masque lavable, mais cela reste très insuffisant par rapport aux besoins car un masque en tissu doit être lavé après quatre heures d'utilisation. Le masque devient un élément vital et la Ville doit demander la prise en charge complète et la distribution massive et continue de masques gratuits.

La réquisition de chambres d'hôtels dans le 11^e, ou de bâtiments vides comme au 14 avenue Parmentier, pour héberger des publics en situation d'urgence est essentiel. L'errance des jeunes mineurs isolés n'est pas acceptable. Trop de fontaines ne sont pas encore en accès libre et les 140 toilettes publiques réouvertes ne suffisent pas aux besoins des personnes qui sont encore à la rue. Je pense particulièrement aux toilettes et à la fontaine du jardin Truillot qui ne sont toujours pas accessibles alors que des distributions de repas sont organisées quotidiennement par le petit café de Saint Ambroise depuis le 20 mars.

Des mesures d'aide alimentaire ont été en partie prises par la Ville de Paris pendant la période de confinement. Cependant, on voit aujourd'hui que les difficultés économiques d'un grand nombre de ménages sont susceptibles de perdurer. Les files d'attente sont de plus en plus longues lors des distributions de denrées alimentaires. Nous sommes témoins de l'ampleur lors des distributions par le centre social Le Picoulet, la MJC Mercœur, la paroisse Saint Ambroise et les Restos du Cœur. Les Écologistes porteront donc un vœu au Conseil de Paris pour demander que les aides financières pour l'alimentation soient pérennisées au-delà de la période de confinement.

La réouverture des crèches, puis dans quelques jours celles des écoles, est une réelle préoccupation. Nous condamnons les bidouillages pédagogiques de l'État qui obligent à beaucoup d'improvisations. Nous recueillons beaucoup de témoignages de personnels d'établissements et de parents inquiets quant au manque de produits d'hygiène, de masques et de gel. Nous demandons donc l'aménagement de tous les espaces autour des écoles et crèches pour fluidifier les circulations des piétons et des cyclistes.

Nous demandons la garantie d'une alimentation collective variée et équilibrée, et la limitation de l'utilisation de la vaisselle en plastique.

Nous demandons aussi le soutien à l'expérimentation locale et collaborative dans les écoles, par exemple pour permettre aux instituteurs volontaires de faire la classe dans les jardins. Être en plein air est indispensable pour le bien-être physique et mental des enfants qui ont été trop longtemps confinés.

Je ne reviendrai pas sur les propositions pour une meilleure circulation des piétons et des cyclistes. Je voudrais terminer par la question des réouvertures des jardins dans le 11^e arrondissement. Il est essentiel de préparer cette réouverture car la faune et la flore se sont développées et se sont diversifiées. Il faut respecter cette biodiversité exceptionnelle, mais malheureusement plusieurs jardins ont été souillés par le dépôt d'un grand nombre de détritrus divers.

Il faut ouvrir progressivement les jardins en veillant à une bonne répartition géographique, avec l'ouverture d'un jardin par quartier, par exemple les jardins Jules Verne, Truillot et Tibhirine, Majorelle et Nordling, Damia et Marianne, et avec la présence d'agents en nombre suffisant pour faire respecter les gestes barrière indispensables en cette période. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Avant d'entamer le débat, je voudrais partager ma perplexité face à ce vœu, étant donné les circonstances selon lesquels se réunit notre Conseil. La plupart des éléments du vœu sont d'ores et déjà réalisés, comme j'ai pu l'expliquer en début de séance. Je vais apporter des précisions sur quelques points que vous avez soulevés :

- Je me suis assuré auprès du directeur de la Caisse des écoles du 11^e arrondissement de la qualité des repas dans les écoles et du non-retour du plastique. Nous craignons pendant un temps que, faute d'agents, nous soyons obligés de reprendre de la vaisselle en plastique. Cela n'a pas été le cas car nous avons suffisamment de stocks de vaisselle biodégradable, certes jetable mais pas en plastique.
- Les fontaines sont ouvertes progressivement. Je rappelle que les fontaines sont fermées l'hiver à Paris, pour des raisons liées au gel et sont rouvertes habituellement en mars. Cette année, leur réouverture a simplement été plus lente en raison de l'indisponibilité de personnels d'Eau de Paris.
- Les distributions alimentaires que vous avez citées sont pérennes ou quasiment pour certaines. Nous les développons à chaque fois qu'il est possible de le faire.
- Étant donné qu'il s'agit de votre délégation, vous savez que Mme KOMITES nous a tenus informés en permanence au sujet de la réouverture des jardins. Elle a d'ailleurs engagé un travail, en nous consultant vous et moi, sur les jardins à rouvrir prioritairement. Mais le décret du 11 mai pris par le gouvernement interdit la réouverture des jardins dans les zones rouges. Alors même que ce travail de préparation avait été engagé, il a été stoppé dans son cours par la parution de ce décret. Néanmoins, la Ville poursuit son travail avec la Préfecture pour anticiper la réouverture des jardins.
- Évidemment, tout le monde souhaiterait qu'il y ait davantage de masques. Néanmoins, je voudrais que nous partagions ensemble la fierté d'avoir pu mobiliser des dizaines de milliers de masques dans notre arrondissement :
 - 1700 masques pour les gardiens d'immeubles de bailleurs sociaux,
 - 6180 pour les associations/maraudes/publics fragiles/SDF,
 - 19100 pour les médecins/infirmiers/personnels de santé,

- 16060 pour les commerçants, notamment pour les commerces de première nécessité restés ouverts pendant le confinement, à une période où aucun masque n'était disponible sur le marché,
- 72000 masques envoyés aux personnes de plus de 65 ans dans l'arrondissement.

Tout cela vient s'ajouter au dispositif de distribution à l'ensemble des Parisiens de masques lavables et réutilisables. Et je ne compte pas non plus dans ces chiffres les dizaines de milliers de masques qui ont été distribués à l'entrée des stations de métro Bastille, Nation, République et Voltaire il y a une semaine et hier matin, et qui ont permis aux usagers des transports en commun d'être dotés en masque. En effet, les usagers ne portant pas de masque sont exposés à une amende de 135 €.

Nous sommes tous d'accord qu'il faudrait davantage de masques. Néanmoins, je considère que cette demande doit être prioritairement adressée à l'État. La Ville de Paris et la Région Ile-de-France, ainsi que des associations, ont fourni un effort considérable.

Je reviens sur le point de Mme MOUYSET-NOZERAND concernant l'un des masques, dont le modèle représentait une partie minimale de l'ensemble des masques mobilisés par la Ville durant cette crise. Ce modèle de masque n'était même pas attendu dans les arrondissements ; ces masques ont été envoyés en supplément il y a quelques jours. Je n'ai jamais considéré qu'ils étaient destinés aux personnes âgées. Nous leur avons en fait adressé des masques chirurgicaux. Les autres masques reçus sont en train d'être distribués à des commerces ou des associations ayant des besoins ponctuels, donc c'est un grand plaisir de pouvoir en bénéficier.

Vous évoquez des sujets qui s'apparentent davantage à des sujets de campagne électorale plutôt qu'à des questions relatives à la gestion de la crise. Demander la réquisition du 14 avenue Parmentier pour en faire des hébergements, c'est méconnaître l'état du bâtiment et ses conditions de sécurité. Je considère que les mineurs non-accompagnés qui sont mis à l'abri par la Ville, avec le concours de l'État, le sont dans de bien meilleures conditions que dans celles qui leur seraient réservées si nous les hébergions dans un bâtiment industriel comme celui du 14 avenue Parmentier.

Je ne reviens pas sur les annexes du vœu qui, à ma connaissance, pour la première fois de l'histoire du conseil d'arrondissement, portent le logo d'un parti politique. Je considère que cela s'apparente davantage à un tract électoral. Il ne faut jamais oublier qu'une fois élus, nous représentons toute la population.

Qui souhaite s'exprimer sur ce vœu ? M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « D'abord quelques mots sur le contexte. Ce conseil d'arrondissement est exceptionnel et il a essentiellement pour fonction de voter des subventions à des associations qui ont besoin de cet argent immédiatement. Gardons bien en tête que nous nous situons entre les deux tours des élections municipales et de ce fait, notre légitimité est bien faible. Notre mandat a été prolongé dans les conditions que l'on connaît, avec un Parlement, en tout cas sa majorité La République En Marche, abandonnant la quasi-totalité de son pouvoir au gouvernement. Ce dernier, incapable d'organiser correctement les élections, a prolongé notre mandat jusqu'à une date qui n'est pour l'instant pas définie. Donc notre légitimité est bien faible.

Je pensais benoîtement que notre rôle était de nous limiter à la gestion de crise et aux affaires courantes, et non à la politisation de nos débats, parce que ce n'est pas le lieu. Nous sommes entre les deux tours des élections municipales et le lieu est ailleurs et pour l'instant inaccessible

dans les conditions sanitaires actuelles. J'insiste un peu sur ce point car, voyez vous, j'avais une réserve de vœux à proposer. Un vœu me tenait particulièrement à cœur, celui de demander au rectorat le maintien de l'ensemble des postes d'enseignants et de l'ensemble des classes, notamment dans le primaire et secondaire, pour éviter toute suppression de classes à la rentrée. Nos élèves, ayant perdu au minimum deux mois d'enseignement, voire davantage, auront besoin d'un taux d'encadrement plus important pour rattraper le retard dans les apprentissages. Ce serait une revendication assez juste, et j'aurais espéré assez consensuelle, de demander au rectorat de maintenir l'ensemble des postes et ainsi éviter les suppressions prévues dans le primaire, et déjà actées dans le secondaire, lors de la prochaine rentrée. Je me suis abstenu de le faire car j'estime que nous n'avons pas la légitimité pour porter des débats aussi politiques, en tout cas dans le cadre de vœux.

Sur le fond du vœu, j'ai été surpris par un certain nombre d'éléments. Par exemple, vous pointez « *une mondialisation qui favorise la propagation de virus* ». Réfléchissons un peu : le seul porteur du virus est l'être humain ; donc l'aspect de la mondialisation que vous dénoncez par ce vœu, est la libre circulation des êtres humains sur la planète, et cela me pose problème. Quand on se retrouve avec des frelons qui viennent de l'autre bout du monde à cause de la libre circulation des marchandises, sans aucuns contrôles, faisant courir des risques pour la biodiversité, il faut évidemment dénoncer la mondialisation. Mais quand vous dénoncez l'aspect de la mondialisation qui repose sur la libre circulation des humains, je ne vous suis plus.

Vous êtes en contradiction avec vous-même lorsque vous venez, certes rarement, aux parrainages de sans-papiers. Nous ne pouvons pas être de Gauche et considérer que la libre circulation des êtres humains sur la planète est un acquis et un progrès, et en même temps refuser cette libre circulation en dénonçant une mondialisation qui propage le virus, par le biais de l'être humain, seul porteur de ce virus, et défendre une politique de fermeture définitive des frontières.

Je prends un autre exemple. Vous dites à deux reprises qu'il faut dédensifier mais vous ne précisez pas quoi. Si on prend le sens le plus habituel du mot « densité », relatif à la population, cela voudrait dire que vous voulez que la population du 11^e arrondissement baisse, ce qui est déjà le cas à l'heure actuelle, vu la situation du marché immobilier. Cette proposition me pose problème car vouloir dédensifier un arrondissement comme le nôtre, un centre-ville par extension, n'est pas une position écologiste parce que, au contraire, la densification des espaces urbains permet une moindre consommation des espaces naturels dans une agglomération dont la population continue d'augmenter et où un pourcentage important de la population continue d'être mal logé. Si nous voulons cesser de consommer des espaces naturels, comme transformer en lotissements pavillonnaires des champs de pommes de terre au fin fond de la Seine et Marne, il faut densifier le centre-ville.

Par ailleurs, je vous rappelle que seuls les espaces les plus denses permettent une utilisation majoritaire des modes de circulation douce. La marche à pied n'est possible que dans des quartiers comme les nôtres, on peut tout faire à pied dans le 11^e arrondissement. Ce n'est pas le cas lorsqu'on vit dans un espace peu dense où l'on est obligé de tout faire en voiture. La densité, c'est ce qui rend également efficace les transports en commun. Dans les espaces urbains peu denses, il n'y a pas de transports en commun et seule l'utilisation de la voiture est possible. Et je ne reviens pas sur le fait que les espaces urbains denses sont historiquement des lieux qui ont permis des modes de vie fondés sur l'anonymat et qui offrent davantage de liberté. Donc je ne vous suis pas sur votre suggestion de dédensification.

Je ne reviendrai pas sur le sujet du 14 avenue Parmentier car le Maire l'a très bien expliqué. Mais quand vous dites qu'il faut saisir la Ville de Paris pour régulariser les sans-papiers, les bras m'en

tombent. Ce n'est pas la Ville qui régularise les sans-papiers et vous le savez. C'est l'État qui a ce pouvoir. Ce vœu a dû être écrit très rapidement pour dire des choses aussi problématiques.

Autre exemple : quand vous proposez de « *Garantir une alimentation collective variée et équilibrée et limiter l'utilisation de la vaisselle en plastique* », est-ce que vous sous-entendriez que ce n'est pas le cas à l'heure actuelle ? Vous voulez dire que la caisse des écoles du 11^e arrondissement ne fournit pas tous les efforts pour garantir une alimentation collective variée et équilibrée, et limiter l'utilisation de la vaisselle en plastique ? Cette même caisse des écoles à laquelle il faut rendre hommage car malgré les difficultés, elle a continué à assurer son service et à préparer 3000 repas par jour pour les offrir aux associations et ainsi permettre aux plus démunis de continuer à manger. Cet exemple prouve une fois de plus que ce vœu a été écrit très très rapidement.

Je ne reviendrai pas non plus sur le passage où vous parlez d'utopies pédagogiques. Je vais plutôt évoquer le passage sur la gouvernance où vous écrivez : « *Retrouver le processus habituel des conseils municipaux avec l'ensemble des élu·e·s afin de respecter le processus de la vie démocratique de la vie municipale : création d'une commission spéciale composée de représentant·e·s des partis politiques chargée de l'évaluation de l'intérêt des décisions* ». Il manque une chose prioritaire : ne peut-on pas tous ensemble exiger de l'État ou du gouvernement qu'il organise le second tour des élections municipales ? Parce qu'en matière de gouvernance démocratique, les élections sont ce qu'il se fait de mieux non ? Pour vous, le fait que les gens votent ne représente pas la démocratie. Pour vous, la démocratie, ce sont plutôt des gens, des militants politiques qui se connaissent, s'apprécient et qui investissent tous les espaces de démocraties participatives. Je pense qu'il faut au minimum ne pas perdre de vue le fait qu'énormément de gens n'ont pas le temps de participer autant qu'ils le voudraient à la vie démocratique – ce qui est un problème - et que la règle doit d'abord rester celle des élections. Donc mettons-nous d'accord pour finir ces élections municipales.

Au final, le Maire l'a dit, ce vœu apparaît pour ce qu'il est, c'est-à-dire une étape de votre campagne électorale. Je trouve cela un peu déplacé. Du coup, je serai très heureux si vous pouviez le retirer. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Je prends la parole quelques instants la parole pour vous donner notre position de vote. Compte tenu de ce que M. Adrien TIBERTI a dit, nous nous abstiendrons sur cet acte politique de campagne en plein conseil d'arrondissement. Nous nous abstiendrons donc sur ce vœu. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Je ne reprendrai pas tous les éléments en détail évoqués par le Maire et M. Adrien TIBERTI. Je m'associe totalement à leurs propos. Comme cela a été souligné, je trouve ce vœu absolument inopportun à ce stade. Quand ce vœu reprend des mesures que l'on a déjà mises en œuvre pendant l'état d'urgence, on ne peut qu'approuver. Pour le reste, les éléments visent le plus long terme et n'ont pas leur place pendant cette période transitoire que nous vivons actuellement entre deux tours des élections. Sans cette crise, une autre équipe renouvelée et élue par les Parisiens serait actuellement en place.

Ce n'est pas non plus dans l'esprit de ce qui avait conduit à la mise en œuvre de ce conseil d'arrondissement dans les circonstances que l'on connaît. Ce vœu n'est pas à la hauteur ni des enjeux et de la situation que l'on vit actuellement, ni de tout ce que l'on a construit ensemble depuis plusieurs mandatures au service des Parisiens et des habitants du 11^e arrondissement. C'est

d'ailleurs ce qui a conduit une élue de votre groupe à m'attribuer son pouvoir, pour voter contre ce vœu. En effet, si vous ne le retirez pas, nous serons amenés à voter contre. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Patrick BLOCHE souhaite prendre la parole. »

M. BLOCHE : « Je vous avoue ma sidération quand j'ai entendu notre collègue Joëlle MOREL lire ce vœu. Je laisse de côté un certain nombre de considérations, vis-à-vis de l'action de l'État dans certains domaines et de ses carences, que nous pouvons partager. Mais s'agissant de l'action de la collectivité parisienne, de l'engagement de nombre d'élus, de la Maire de Paris en premier lieu, de nombre d'adjoints, et également de tous les maires d'arrondissement, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition ! Quand j'ai à l'esprit ce qu'a été notre vie depuis le 16 mars, début du confinement, et les combats que nous avons menés avec ce temps d'avance que Paris a su avoir une nouvelle fois par rapport aux initiatives de l'État, et quand je vois qu'il nous est reproché jusqu'à des choses que nous avons engagées et mises en œuvre, je vous avoue ma sidération. Peut-être est-ce à cause d'une certaine fatigue. Je le dis sincèrement, ce vœu m'agresse profondément. Je ne vois pas ni comment on pourrait le voter, ni comment Joëlle MOREL, en tant qu'élue parisienne, pourrait simplement le maintenir. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme MOREL, maintenez-vous le vœu ? Oui, vous pouvez reprendre la parole, le règlement le permet. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Nous vivons une période particulière. Comme je l'ai déjà dit, il faut respecter le positionnement des uns et des autres. Je pense que les partis politiques ont une responsabilité importante. Nous sommes dans une période difficile et compliquée où vous êtes toutes et tous épuisés. Je sais que vous êtes épuisés M. BLOCHE et M. VAUGLIN, parce que les responsabilités sont lourdes.

En tant qu'élue, je pense qu'il faut qu'on montre notre diversité face à des choses que nous n'aurions jamais imaginé vivre. On réagit différemment face à cette complexité. Je ne vois pas pourquoi il faudrait que l'on soit tous d'accord tout le temps, alors que nous sommes de partis politiques différents. Nous pensons de manière différente, et en période de situation difficile, on pense aussi des choses différentes.

Cette période nous a privés d'un printemps mais elle nous a permis de voir que la nature se développe. Cette période nous interdit les liens sociaux mais on a vu des initiatives de solidarité naître dans les quartiers. Cette période nous endeuille : on voit des amis, des parents, des personnes seules mourir et on prend conscience de la fragilité de la vie.

Alors oui, cette période nous épuise de manière différente parce que nous avons des responsabilités différentes, mais on se rend compte que plein de gens comme les caissiers ou les éboueurs sont des gens importants dans la vie. C'est vrai qu'ensemble on leur dit merci. Bien sûr qu'on leur dit merci et de manière individuelle, je leur dit merci.

Nous sommes de partis politiques différents et je ne vois pas pourquoi on ne parlerait pas de manière différente de cette période. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Avant de passer au vote, je voudrais résumer la manière dont je perçois ce débat. Il y a une différence tellement frappante entre le début de ce conseil d'arrondissement où chaque président de groupe a pu démocratiquement exposer sa position et sa perception de cette crise et de sa gestion, et le cas échéant, dire les insuffisances perçues ou au contraire, saluer le travail bien accompli. Mon mot de conclusion lors de ce débat était dit avec un esprit qui, je crois, doit

prévaloir sur le reste, lorsque nous sommes amenés à gérer une crise en tant qu'élus : celui de faire passer avant tout le sens de l'intérêt général. Aujourd'hui, la seule chose qui nous motive, qui conduit les fonctionnaires et élus à passer un nombre d'heures incalculables à travailler, c'est cette poursuite de l'intérêt général. Cet esprit a prévalu aussi lors du Conseil de Paris il y a quelques semaines, où un grand débat sur la gestion de la crise s'est déroulé.

Les responsables politiques ont toujours un choix à faire : soit de faire prévaloir l'intérêt général, soit de chercher à faire prospérer ses intérêts particuliers, en l'occurrence politiques. Je le pense sincèrement, notre responsabilité supérieure doit être de faire passer l'intérêt général avant tout durant cette période de crise. Il y a un temps pour le débat politique. Nous l'avons vu parce que nous avons malheureusement vécu d'autres crises. Nous avons vu la différence dans la gestion des attentats en 2015 par Paris, par rapport à d'autres villes du sud de la France où les petits jeux politiques ont rapidement pris le dessus et n'ont pas cherché à réunir les habitants qui souffraient. C'est la même chose ici : si nous nous laissons aller à faire valoir des intérêts particuliers, nous oublierons alors la notion d'intérêt général, ce que je trouverais assez triste pour l'ensemble de nos concitoyens.

Je suis un homme positif, je préfère donc garder en mémoire les propos du groupe Europe Écologie – Les Verts prononcés lors du débat de début de séance si je dois me souvenir de ce conseil d'arrondissement. Nous allons passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que la crise écologique est la conséquence d'une économie prédatrice basée sur la compétition et l'illusion de ressources illimitées, et qu'elle nous a conduit à l'effondrement de la biodiversité, à une mondialisation qui favorise la propagation de virus et de maladies infectieuses : la crise sanitaire du Covid-19 ;

Considérant le confinement depuis le 17 mars 2020 ;

Considérant les mesures prises par le gouvernement, par la ville de Paris pour garantir le respect des mesures de confinement et la gestion de crise ;

Considérant le travail exceptionnel des services et des agents de notre arrondissement en cette période, en particulier le service de l'Etat civil ;

Considérant le travail des soignant.e.s et le travail des associations qui interviennent auprès des plus démunie.s ;

Considérant que ce travail invisible est en grande partie réalisé par des femmes ;

Considérant les élans de solidarités qui se sont manifestés et qui ont permis de palier au manque de l'Etat ;

Considérant que depuis le 11 mai, nous sommes appelés à nous engager dans une seconde phase : le déconfinement progressif ;

Considérant la prise de conscience que les biens communs sont précieux et qu'il y a nécessité de décongestionner les transports publics, de développer plus de nature en ville, de dé-densifier, de débitumer, de partager l'espace avec les animaux et de préserver la biodiversité, de lutter contre les pollutions et les pics de chaleur ;

Considérant que depuis des décennies les écologistes alertent sur la nécessité de penser un nouveau modèle économique et social et que nous sommes à la porte d'une crise financière très importante ;

Sur proposition de Monsieur David Belliard, Madame Joëlle Morel et Monsieur Pierre Japhet du groupe Europe Écologie – Les Verts ;

Émet le vœu :

Cette pandémie globale nous oblige à repenser intégralement la résilience de notre ville et à imaginer de nouvelles propositions pour agir localement et efficacement pour construire un arrondissement plus résilient, moins dense, plus égalitaire, encore plus solidaire et plus démocratique. Nous préconisons pour ce faire :

- Une meilleure gestion de la crise sanitaire :

Disposer d'une photographie de la situation épidémiologique de l'arrondissement pour mettre en place une politique de dépistage massif dans le 11^e en commençant par les plus vulnérables, les plus fragiles (comme celle qui a été réalisée dans les EHPADs à Paris)

Programmer des distributions de masques gratuits dans les quartiers, au plus proche des habitant.e.s, en complément de la distribution qui a lieu à la Mairie du 11

Relocaliser la production de matériels médicaux prioritaires en repensant dans cette logique la commande publique, les appels d'offre et les achats de l'AP-HP

- La réquisition des bâtiments vides pour les hébergements d'urgence :

Réquisitionner des chambres d'hôtel dans le 11^e et les bâtiments vides comme le 14 avenue Parmentier pour héberger les publics en situation d'urgence

Faciliter l'accès à l'eau dans les espaces publics du 11^e. Créer de nouvelles fontaines publiques et ré-ouvrir l'ensemble des toilettes publiques

- Un soutien à celles et ceux qui nous sauvent ou qui sont endeuillés :

Favoriser des plateformes locales d'entraide citoyenne qui permettent par exemple à celles et ceux disposant de logement de les mettre à disposition au personnel soignant, à soutenir les initiatives de solidarités qui émergent dans les quartiers

Accompagner les familles du 11^e dans leur deuil et inscrire l'épidémie dans la mémoire collective de l'arrondissement

- Une protection des plus faibles

Soutenir financièrement les associations qui agissent auprès des sans abri, les jeunes mineurs isolés, des foyers de migrants, les usagers de drogue et garantir le maintien des maraudes et la distribution du matériel de protection

Agir auprès de la ville pour suspendre les loyers des ménages des plus précaires dans le parc social

Continuer à protéger les victimes de violences conjugales et familiales

Agir auprès de la ville pour régulariser les personnes sans papier afin de garantir les droits élémentaires notamment la prise en charge médicale

Agir auprès de la ville pour soutenir les étudiant.e.s logé.e.s dans les CROUS afin d'obtenir l'exonération du paiement des loyers et la mise en place de bons alimentaires

- Une ré-ouverture des crèches et des écoles progressivement en respectant les particularités locales des quartiers :

Assurer la mise en place dans les crèches et les écoles le respect et l'application des gestes barrières : personnel suffisant, matériel (gel hydroalcoolique, masques, lavabos, savons) en quantité suffisante

Privilégier l'accueil des enfants des personnels dit « indispensables » : soignants, pompiers, policiers, agents des services funéraires, commerçants, enseignants, employés de transports et enfants en difficulté scolaire

Aménager les espaces autour des écoles et des crèches pour fluidifier les circulations des piétons et des cyclistes

Garantir une alimentation collective variée et équilibrée et limiter l'utilisation de la vaisselle en plastique

Soutenir l'expérimentation locale et collaborative dans les écoles afin que le personnel enseignant, administratif, les parents d'élèves et les enfants apprécient ces deux mois qui peuvent se transformer en utopies pédagogiques

Encourager la poursuite du travail des enseignants avec les élèves dit décrocheurs en privilégiant un travail plus individualisé grâce aux plateformes numériques et téléphoniques

- Un soutien aux acteurs économiques :

Installer le matériel nécessaire pour le bon déroulement des marchés alimentaires afin d'y faire respecter les gestes barrières contrôlés par du personnel compétent

Soutenir les auto entrepreneurs, les travailleurs de l'économie uberisée de l'arrondissement en mettant en place des parcours d'adaptation à la nouvelle économie qui aura pour but la relocalisation nos capacités de production

Soutenir les micros entreprises, les commerces indépendants et artisans, artistes et intermittents du spectacle dans les démarches administratives et un suivi individualisé pour les aider à se relocaliser

- Une transition de la ville au post confinement :

Créer des pistes cyclables temporaires dans le 11^e (voir propositions en annexe), aménager les cheminements pour les piétons

Assurer le suivi de la loi d'urgence sanitaire : liste des sanctions établies par les agents de sécurité de la Ville et de la police nationale concernant les infractions au confinement

Ouvrir progressivement les jardins publics du 11^e en veillant à la répartition géographique : un par quartier (1^{er} groupe des jardins re-ouverts : Jules Verne, Truillot et Tibhirine, Majorelle et Nordling, Damia et Marianne) grâce à une présence d'agents suffisante pour faire respecter les gestes barrières . Ré-ouverture concomitante des jardins partagés dans les jardins publics

Assurer une très grande propreté de l'espace public du 11^e grâce à une présence et des rondes des agents suffisants

- Une transparence, une concertation et nouvelle gouvernance :

Retrouver le processus habituel des conseils municipaux avec l'ensemble des élu.e.s afin de respecter le processus de la vie démocratique de la vie municipale : création d'une commission spéciale composée de représentant.e.s des partis politiques chargée de l'évaluation de l'intérêt des décisions

Faire vivre l'ensemble des instances de démocratie et de participation des habitant.e.s en créant des plateformes collaboratives vivantes et citoyennes : en associant les citoyens, élu.e.s de terrain, les conseiller.ère.s s de quartiers, à la définition et à la mise en place du déconfinement.

Créer un Conseil citoyen post-Covid au niveau de l'arrondissement avec scientifiques et personnes tirées au sort pour organiser un lieu d'échanges et d'implication de la société civile dans les prises de décisions

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND et M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. Qui est pour ? Mme Joëlle MOREL et M. Pierre JAPHET. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

M. le Maire : « Nous serons sûrement amenés à convoquer un nouveau conseil d'arrondissement, selon la date qui sera fixée par le gouvernement pour la tenue du second tour des élections municipales. Je vous remercie pour votre participation et je salue de nouveau les élus qui n'ont pas pu être présents physiquement et ont pu assister à la séance en ligne, ainsi que les habitants qui nous ont regardés ce soir. Je vous souhaite une très bonne soirée et protégez-vous. »

À 19h05, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.